

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — La bourgeoisie (deuxième article). — La République du citoyen Proudhon. — Qu'est-ce le maréchal Bugeaud? — Réminiscences douloureuses de M. Ledru-Rollin. — Comme quoi le citoyen Pierre Leroux passe pour un Dieu. — Le peuple de Toulouse au capitole. — Italie. — Terrible lutte pour une actrice. — Bruits de bourse. — CHRONIQUE PARISIENNE : Condamnations à mort, dans l'affaire du général Bréa, commuées en la peine des travaux forcés à perpétuité; Les Montagnards et un sous-officier socialiste; Départ des inculpés de Vincennes pour Bourges; Banquet de la rue Martel; Scènes de désordre au cours Michelet; La guerre des rues en Hongrie; Accident arrivé au citoyen Lucien Bonaparte. — Assemblée nationale. — Hautecour de justice. — Dépêche télégraphique. — NOUVELLES DE LYON : Détails sur l'incendie des Brotteaux; Arrestation d'un voleur; Grandes manœuvres militaires; Passage du Rhône sur un pont de bateaux; Les bonnets rouges; Le massacre d'Ancey. — Désertion de marins pour la Californie. — Nouvelles étrangères. — Dévouement d'un militaire. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 6 Mars 1849.

La bourgeoisie.

(2^{me} article.)

Nous avons dit, dans notre dernier article, que la bourgeoisie n'était ni plus heureuse ni plus maîtresse qu'aucune autre classe de la société; nous avons à démontrer aujourd'hui qu'elle use, en représentant quelquefois le capital, d'un droit légitime dont elle n'est pas seule en possession et qu'elle n'est pas plus privilégiée que les autres citoyens.

Supprimer le capital, c'est supprimer le travail, c'est supprimer l'épargne; car, on ne travaillerait pas avec autant d'ardeur si l'on n'avait l'espoir d'épargner, et sans épargne il ne se formerait point de tout

de capital. Il est bien facile de crier au monopole et à l'oppression; mais, au fond de ces déclamations, il n'y a rien de vrai, rien de sérieux.

Le capital, c'est la fortune, c'est le résultat du travail; mais, comme l'on n'ose pas crier contre ceux qui ont et qui possèdent, ou crie contre le capitaliste, et le public, trompé par cette différence de mots, fait chorus avec les ennemis de la fortune privée, avec les partisans du communisme. On blâme, on réprovoie celui qui, le premier, a osé prononcer cette parole infâme : *La propriété c'est le vol*, et l'on s'associe dans la guerre inique faite par lui au capital, comme si capital et propriété n'étaient pas la même chose absolument!

Lorsqu'un négociant se retire des affaires après avoir travaillé pendant vingt-cinq ou trente ans; lorsqu'un industriel, un maître-ouvrier réunit ses économies; lorsqu'un domestique réalise ses gages, qu'il les emploie à acheter des champs et des maisons, ou bien qu'il les garde pour les faire valoir, n'est-ce pas le même droit dont il use? n'est-ce pas la même faculté qu'il exerce? Lorsqu'il loue ses terres ou son argent, n'est-ce pas toujours sa propriété, sa chose dont il tire un revenu légal, et, ce qui plus est, un revenu juste?

Capital et propriété, capitaliste ou propriétaire, c'est la même chose; détruire l'un, c'est renverser l'autre.

Le bourgeois, d'ailleurs, n'est pas seul capitaliste. Supposons un artisan, un charpentier, par exemple, qui d'ouvrier veut devenir maître et prendre un atelier à son compte. Ses économies ou sa fortune personnelle ne lui suffisant pas, il a besoin de 12 ou 1500 francs seulement pour commencer, pour être à son aise, et il les demande à quelque vieux serviteur, à quelqu'un de ces phénomènes d'ordre et de bonne conduite qui parviennent à amasser sou par sou un petit pécule; il convient pour cela de lui payer un intérêt. Hé bien! l'homme qui possède les 12 ou

1500 francs est un capitaliste pour le charpentier, et c'est cet homme que l'on accusera d'être un accapareur, un oppresseur parce qu'il aura pu dans sa jeunesse mettre quelque chose de côté? Cela n'a pas l'ombre du sens commun, et personne n'osera nier à cet homme la légitime possession de son argent. Or, s'il possède légitimement 12 à 1500 fr., celui qui en possède 120,000 à 150,000 en jouira légitimement aussi, à moins qu'il n'y ait une loi qui interdise un certain chiffre à l'ambition des hommes; cette loi, qu'on la fasse donc avant de crier ainsi qu'on le fait contre les capitalistes; mais on n'osera pas la faire, parce qu'elle serait inique et que la France entière protesterait contre elle.

Que l'on rende le crédit, ce moyen de travailler avec fruit, accessible à tous; qu'on diminue, que l'on supprime même les abus qui se glissent trop aisément dans les transactions financières; nous le comprenons, nous le désirons, et nous y aiderons même; mais il y a une différence entre user avec justice du capital comme nous le demandons, et le supprimer comme les socialistes l'exigent.

Le bourgeois est-il privilégié?

Non, le bourgeois ne jouit d'aucun privilège ni direct ni indirect; il est soumis à toutes les charges, à toutes les redevances, à toutes les lois qui atteignent les autres citoyens; on ne naît pas bourgeois, on le devient, et les grâces d'état ne sont pas abondantes, car, tous les jours, nous voyons des bourgeois redevenir ouvriers, par suite des malheurs ou des fautes qui ébrèchent leur fortune, et les obligent à travailler sans aucun des avantages qu'ils trouvaient dans leur position précédente.

Tout homme qui sait et qui veut travailler, devrait devenir bourgeois, c'est-à-dire, s'assurer par une conduite régulière, l'aisance et le bien-être qui sont si vivement enviés à la bourgeoisie.

Nous avons démontré que les bourgeois n'étaient ni heureux, ni maîtres, ni capitalistes, ni privilégiés;

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

— Madame, lui dis-je avec tout le calme du mépris, ce pauvre animal que vous frappez ainsi chaque jour, est mon seul ami... Sur les pontons nous n'avons assurément autant souffert, moi, de votre lâcheté, lui, de votre barbarie. Nous allons y retourner tous les deux.

Adieu!

Elle ne répondit pas et je crois qu'elle fit bien. Je ramassai quelque linge, j'en fis un paquet que je nouai dans un mouchoir.

— Apporte, Patte-Blanche! m'écriai-je, nous par-

ons!
Arthémise alors voulut me retenir, mais c'en était fait, ses larmes ne me semblaient plus que d'hypo-

crites grimaces, et ses supplications bruyantes, comparées au silence de mon chien, au milieu de ses tortures, n'excitaient plus que mon indignation et mon dégoût.

— Vous êtes donc inflexible? s'écria-t-elle en se jetant à mes genoux.

— Autant que vous! lui répondis-je en lui montrant du doigt l'instrument du supplice abandonné sur le carreau de la chambre.

Je sortis.

Dans la rue je retrouvai Patte-Blanche assis à la porte, avec son paquet dans les dents. Il avait compris que nous déménagions, et cette résolution venait de lui rendre, comme par magie, ses gambades folles et ses jappements d'autrefois.

Pingret, en nous rencontrant ainsi tous deux avec notre mobilier, me demanda où nous allions. Je le mis en peu de mots au courant de ce qui venait de se passer et lui fis part de mon projet d'aller me constituer prisonnier chez le commandant du port.

— Mon cher Burat, tu es un vieux fou, me répondit-il, et ton chien n'est pas si bête que toi; car tu le vois, il monte déjà dans une barque pour y déposer ta chemise et tes deux mouchoirs. J'ai mieux que cela à te proposer, ajouta-t-il; nous allons, dans une heure, nous embarquer pour Dunkerque avec un capitaine anglais chargé de dresser le plan des fortifica-

tions de nos villes maritimes; je me suis présenté à lui comme un ancien soldat du génie, et je lui ai promis que je trouverais encore un de mes camarades capable de l'aider dans son entreprise. Nous partons comme ses domestiques, et une fois en France, nous le conduisons chez le premier commissaire de police venu. Cela te va-t-il?

— Pardieu! Mais... Patte-Blanche, demandai-je en tremblant.

— Tu penses bien que je ne séparerai jamais deux animaux si bien faits pour s'entendre, reprit Pingret. Patte-Blanche est compris aussi dans notre association, c'est un chien de contrebandier qui nous guidera dans des chemins sûrs et détournés, où notre qualité d'agents anglais ne sera jamais dévoilée aux gendarmes. Veux-tu encore retourner sur les pontons?

Tout s'arrangea comme m'avait dit Pingret.

Notre traversée, qui s'effectua sans encombre, n'eut de remarquable pour nous que la persévérance risible avec laquelle mon chien redescendait sans cesse à fond de cale, habitué qu'il était à voyager sur mer.

Nous débarquâmes à Dunkerque pendant les Cent-Jours. Il y avait six ans que nous avions quitté la France.

(La suite au prochain numéro.)

il nous reste à examiner comment ils usent de leurs avantages, et par quels moyens on pourrait étendre ces avantages à tous les hommes de bonne volonté; c'est ce que nous ferons dans notre prochain et dernier article sur ce sujet.

Tous les organes de la république rouge sont furieux, et pour n'en citer qu'un modèle, voyez ce qu'écrivit le citoyen Proudhon :

« M. Léon Faucher, vous êtes un infâme calomniateur ! Vous essayez de faire accroire dans les départements qu'on a crié : *Vive la guillotine* ! au banquet de la salle Martel. Vous avez impudemment menti, mais vous avez menti plus maladroïtement encore.

« Eh ! que prouvent donc tous ces mensonges, même affirmés par le *Moniteur* ? Tout le monde le voit et chacun se le dit. Vous êtes à bout de ressources autant que de raisons : il ne vous reste que cette impuissante rage, qui fait votre supplice et notre joie.

« Non-seulement les paysans et déjà les bourgeois vous délaissent : l'armée même vous échappe ; l'armée, votre dernière espérance ; l'armée, avec laquelle vous espérez, au 29 janvier, noyer la République dans le sang des Républicains. Et vous osez dire que le socialisme n'a point de racines en France ! Vous êtes si mal informé que cela, vous, ministre de l'intérieur, chef suprême de la police ! A quoi vous servent-ils donc, vos Vidocq, vos Carlier, vos Rebillot ? Nous avons tout envahi : l'atelier, la ferme, le comptoir, la caserne, le baigne même et la prison purifiés par les chaînes de nos martyrs. Nous ne vous laissons que vos lupanars et vos antichambres. Eh ! bon Dieu ! pourquoi ce système de persécutions, où l'odieux le dispute sans cesse à l'atrocité : détentions arbitraires, exils sans jugements, brutalités sans motifs, condamnations extra-légales, mandats en blanc, la calomnie, le sabre, la fusillade ?

« Calomniez, calomniez jusqu'aux limites de l'impossible et de l'absurde ; emprisonnez, sabrez, fusillez, M. Léon Faucher, vous ne pouvez rien faire qui serve mieux notre cause. Plus que les socialistes eux-mêmes vous contribuerez à réhabiliter le socialisme.

« Agent provocateur d'émeutes, digne émule de Carlier, soufflez, soufflez la haine et le massacre, retirez le travail aux ouvriers, supprimez les secours aux nécessiteux, forcez le pauvre, la faim sur la gorge, à s'insurger pour sauver ou pour rendre son reste de vie. Et si la misère, à Lyon, à Paris, est plus obstinée dans sa patience que vous dans vos fureurs, à défaut des grandes villes, soulevez les départements ; faites la chasse aux paysans.

« Poursuivez donc, ministre de mensonge et de parjure ! roulez-vous dans cet égout de la calomnie où vous êtes déjà enfoncé jusqu'aux lèvres. Nous attendons votre dernier hurlement pour l'enregistrer à la satisfaction de tous les honnêtes gens. »

En vérité, peut-on pousser plus loin la frénésie de l'injure et la folie de l'outrage ? Quand un parti en est là, ou il meurt d'hydrophobie rentrée, ou il se prépare à une immense levée de boucliers, comme aux jours où la furie de la polémique révolutionnaire annonçait comme les sifflements précurseurs de l'ouragan, la féroce insurrection de juin.

Des renseignements que nous avons, il résulterait, en effet, que le parti anarchique, désespérant du résultat des élections, a conçu un plan infernal qui consiste à agiter les populations mauvaises qui obéissent à ses inspirations, à les animer jusqu'à la fureur, à les électriser par la violence de ses journaux et de ses pamphlets d'ici aux élections générales.

Il espère ainsi les pousser aux colères, les exaspérer contre le parti modéré, et peut-être les entraîner jusqu'aux désordres. Ce fut ainsi, qu'après le 9 thermidor, les Jacobins dispersés voulurent se montrer de nouveau, et à la voix de Billaud-Varennes menacer les thermidoriens du réveil du lion. Alors, le club des Jacobins fut définitivement fermé pour ne plus s'ouvrir qu'en 1848. Ce fut ainsi qu'au 12 prairial, ils jetèrent sur la Convention une multitude furieuse, à laquelle répondaient les cris sympathiques et sauvages de la Montagne. Ce fut ainsi, enfin, que la terrible insurrection du 1er prairial, ensanglantée par l'assassinat de Feraud, vint mettre le comble à la patience tolérante des vainqueurs de Robespierre.

« Veut-on recommencer en 1849 ces terribles épisodes de notre première République ? On le dirait, vraiment, à entendre les cris de fureur que poussent les Jacobins de notre époque. Mais, aujourd'hui comme à cette époque, la société tout entière, Paris, comme les départements, nous sont décidés à ne pas se laisser vaincre par l'anarchie. »

Il ne serait pas nécessaire d'entendre un second Isnard s'écrier :

« Si vous n'avez pas d'armes, prenez les os de vos parents et marchez contre leurs bourreaux. »

La société dominera l'anarchie par son énergie calme, par la puissante intelligence du suffrage universel, et au besoin par la force. Si les partis violents, si le socialisme, cette Jacquerie des temps modernes, veulent parcourir le même cycle, ils y trouveront le même dénouement. Mais on croirait vraiment à ces projets, en voyant les allures, les mouvements et les menaces de tous ces ennemis de la tranquillité du pays.

De son côté, l'autorité ne s'endort pas dans une inaction qui, aujourd'hui, serait un crime. Elle veille sur ces ten-

tatives d'agitations. Une certaine recrudescence avait été remarquée dans l'ouverture des clubs. Une instruction ministérielle ordonne aux agents de l'autorité de les faire fermer partout où ils peuvent devenir des occasions de désordre. On peut, en partant de ce principe, les fermer hardiment partout.

Qu'est-ce le maréchal Bugeaud pour attirer autour de lui le respect de tous les honnêtes gens et les injures des carrefours révolutionnaires ? Il faut se hâter de le dire.

Le maréchal Bugeaud représente deux choses qui, à juste titre, ont enlevé toute espérance aux passions révolutionnaires : la hiérarchie dans l'armée et la propriété, et, puisqu'il faut le dire, le paysan ; oui, le paysan ! et le maréchal s'en fait gloire ; il n'a pas de dédain pour lui, comme la République de la Montagne.

Le maréchal Bugeaud s'est placé au centre des provinces, parce qu'une ère nouvelle commence pour elles, ère d'émancipation et qui créera de grands centres effacés.

Est-ce que Bordeaux, Marseille, Toulon, Nantes, Lyon, Dijon, Bourges, etc., n'ont pas été autrefois de grandes capitales de provinces avant que la révolution fatale vint passer son niveau sur toutes ces unités provinciales, éclatantes sous l'ancienne monarchie ?

La province sera constituée avec l'esprit de chaque nationalité et nous nous en félicitons. Le maréchal Bugeaud a parfaitement compris ce nouvel esprit de la France ; maréchal de France, il parle au soldat ; cultivateur, il s'adresse au paysan ; homme de la province, la province le salue comme le chef d'un grand système de défense contre l'ivresse d'une surprise montagnarde.

(Assemblée Nationale.)

Dans la séance d'hier, si remarquable par les déclarations de M. Barrot et les réminiscences douloureuses de M. Ledru-Rollin, M. Grandin a dit que dans la ville d'Elbeuf, la misère était si grande, qu'on avait trouvé de malheureux ouvriers mangeant de l'herbe dans leur réduit. Nous trouvons ce fait, reproduit à une autre époque de notre histoire, au moment des guerres de religion, lorsque les Etats-Généraux furent convoqués par Louis XIII. Il y eut, aux Augustins, un député de l'Auvergne qui vint au Louvre se jeter aux pieds du monarque, et lui dire que dans sa province les taxes avaient produit une misère si grande, que les malheureux paysans n'avaient dans les campagnes d'autre nourriture que l'herbe des champs.

M. Pierre Leroux est pour quelques uns un Dieu ; pour nous c'est un mythe de jour en jour plus indéchiffrable.

Il a pris corps à corps M. Léon Faucher, au nom de la liberté, et sur quel terrain, bon Dieu ! sur le terrain de l'économie politique ! — Est-ce que M. Pierre Leroux s'est tellement embrouillé dans sa science, qu'il ignore à présent que l'économie politique proclame avant tout le droit individuel, c'est-à-dire la liberté ? — Est-ce qu'il ignore que le socialisme qui subordonne le droit individuel au droit collectif, non en certaines choses d'intérêt général, mais en toutes choses, est, par la base même de sa doctrine, l'ennemi systématique de la liberté ? — Rien n'est plus élémentaire cependant, et cela saute tellement aux yeux, que tous les socialistes de bonne foi en conviennent. Demandez plutôt à M. Louis Blanc ! — M. Ledru-Rollin s'est mêlé à contre-cœur à la discussion. Il avait pourtant ses notes prêtes, mais la tourmente que les fermes et nettes paroles du ministre de l'intérieur avaient donnée au débat, lui laissaient peu d'espoir de le faire aboutir, et il lui est convenu d'en décliner la responsabilité. Une vive attaque de M. Grandin l'a cependant forcé de paraître à la tribune.

M. Ledru-Rollin n'a pas fait ses grands bras et ses grandes phrases. Il a réduit la question à une querelle de texte, et il s'est efforcé de récriminer contre M. Odilon-Barrot. Sa manœuvre a peu réussi, et le président du conseil en a fait justice aux applaudissements de l'Assemblée. Nous voulons le droit de réunion, parce que nous voulons la liberté ; mais nous ne voulons pas la licence, et c'est pour cela que nous réclamons pour l'autorité le soin de surveiller les réunions. Vous ne voulez pas la liberté, vous voulez la licence : ce n'est pas à l'ordre que vous voulez aboutir, c'est à l'anarchie.

Disons à l'honneur de l'Assemblée que, sauf une trentaine de montagnards, il n'est personne, sur les bancs de la représentation nationale, qui n'ait ap-

plaudi à la loyale et républicaine déclaration de M. Barrot.

Les nouvelles d'Italie, que nous reproduisons plus loin et qui nous ont été apportées par le courrier de Turin du 3 mars, sont extrêmement graves.

Elles n'annoncent rien moins que l'entrée d'un corps autrichien en Toscane et l'intervention des Piémontais qui, sous les ordres du général de la Marmora, auraient couru au secours des Toscans.

Ces nouvelles méritent confirmation.

Tous les esprits, à Toulouse, continuent de se préoccuper des événements de la journée anniversaire du 24 février.

Le 28 au soir, le remplacement de la compagnie de garde n'avait donné lieu à aucune nouvelle scène de désordre, à aucun cri séditieux. Toutefois, un groupe d'ouvriers s'est présenté, dans le cours de la journée, au Capitole, et a brutalement apostrophé le maire qui a montré un rare sang-froid et beaucoup d'énergie. Les gardes nationaux de service sont intervenus et ont dissipé le rassemblement. D'autres gardes nationaux en grand nombre, faisant partie des compagnies suspendues, se sont rendus auprès du maire et lui ont adressé leurs remerciements pour la mesure qu'il avait prise à l'égard de ces compagnies. Il paraît que, contrairement à la loi, on y avait fait entrer beaucoup d'individus complètement étrangers à la circonscription des compagnies. Quelques uns de ces hommes étaient logés aux extrémités des faubourgs.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 3 mars.

La discussion de l'adresse a continué dans la séance d'hier, et le vœu formel de la guerre immédiate a été exprimé.

Les députés savoisiens ont décliné leur participation à cette mesure extrême, et ont, cette fois, demandé énergiquement la séparation de la Savoie.

Cette demande a excité une vive opposition des députés piémontais, qui se sont retranchés sur l'union des deux pays depuis plusieurs siècles ;

Sur l'estime et l'affection qu'ils portent à la Savoie ;

Sur la honte d'une séparation dans le moment du péril.

Ils ont tâché d'émouvoir et de convaincre les Savoisiens.

De vives paroles ont été échangées de part et d'autre, sans que tout ait été dit à ce sujet.

Le ministre Ricci est venu clore la discussion et endormir la Savoie une fois de plus, en disant qu'on aura des égards particuliers pour elle.

Il est à croire qu'elle se réveillera de cette éthérisation, et qu'enfin la nation savoissienne se prononcera nettement et sans intermédiaire contre toute participation à la guerre, en refusant hommes et impôts.

L'opinion de la Savoie à ce sujet est connue du ministère depuis longtemps ; mais, il faut en convenir, elle ne lui a jamais été légalement exprimée que par la pétition du 16 février, remise à Gioberti.

Il faut dire franchement qu'il n'y a jamais eu sympathie entre la Savoie et le Piémont ; les intérêts, les mœurs, les goûts et les habitudes ne se ressemblent nullement.

La Savoie, berceau de la dynastie, a été absorbée par Turin, et les Savoisiens comprennent très bien qu'ils seront complètement effacés, si Rome ou Milan devient jamais centre de l'unité italienne ; que, membres éloignés de plus en plus, ils seraient des extrémités où le sang de vie ne parvient que par des moyens artificiels.

Au reste, le refus de la séparation sera le signal d'une résistance ouverte en Savoie, qu'on la tiendra comme très positif, et il aurait pour conséquence très probable le retour de ses enfants qui sont sous les armes.

L'on nous assure que le général Chrzanowky a donné sa démission de chef de notre armée.

Les Autrichiens unis aux troupes de Modène, au nombre de six mille, sont entrés en Toscane pour rétablir le grand-duc Léopold ; le ministre Guerrazzi a expédié une estafette pour demander à notre gouvernement une intervention pour la défense de la Toscane.

Le général de la Marmora est entré le 1^{er} de ce mois en Toscane avec un escadron de cavalerie et quelques pièces d'artillerie. Les troupes toscanes se sont jointes à lui.

Le théâtre de Modène a été témoin d'une scène où le sang a coulé :

Une actrice avait la préférence des officiers autrichiens et, par conséquent, l'improbation des habitants; à la fin de la pièce les officiers ont tiré leurs sabres et sont tombés sur les siffleurs, qui ont aussi été maltraités par les soldats arrivés en aide; 25 citoyens ont été blessés et portés à l'hôpital.

Florence, 28 février.

Le président du gouvernement provisoire, a rendu un décret par lequel la Toscane est entièrement assimilée à la République romaine, en levant la ligne de douanes, en adoptant les monnaies des deux pays; en n'ayant qu'une diplomatie pour les deux Etats; en instituant une commission militaire à Bo'ogne pour la défense commune; en admettant la libre circulation des lettres dans les deux pays, sans affranchissement obligé; en établissant enfin des lignes télégraphiques communes aux deux nations.

Chronique parisienne.

On annonce l'établissement dans nos colonies des Antilles de deux écoles normales primaires. On annonce également l'envoi, par M. le ministre de l'instruction publique, de deux inspecteurs des écoles primaires.

On donne comme certain que les condamnations à mort prononcées par le conseil de guerre dans l'affaire des assassins du général Bréa seront commuées en la peine des travaux forcés à perpétuité. C'est, dit-on, le président qui après la lecture de toutes les pièces du procès a pris cette initiative.

Les montagnards font en ce moment des efforts incroyables pour trouver un sous-officier socialiste afin de pouvoir dire avec assurance dans une prochaine interpellation dont M. Joly a l'idée, qu'il y avait véritablement de vrais sous-officiers de l'armée actuelle au banquet dont ils ont fait si grand bruit. Jusqu'à présent ils n'ont pu trouver un Curtius à galons, ils en seront réduits au zéro désespérant, au sergent fantastique du zéro régiment.

Les inculpés de Vincennes sont partis ce matin, et non pas hier comme on l'a dit à tort, par le chemin de fer de Bourges.

A cinq heures et demie, le convoi s'est mis en route, des forces suffisantes les ont escortés jusqu'au débarcadère, et deux cents hommes de la garde mobile les accompagnent jusqu'à leur destination.

Les précautions nécessaires ont été prises sur la route que doivent parcourir ces inculpés afin de prévenir toute tentative coupable.

Une personne que nous croyons bien informée et en qui nous avons une confiance entière nous a assuré qu'il n'y avait au banquet de la rue Martel que douze sous-officiers, et cette même personne qui était présente a ajouté que dans son opinion la moitié de ses sous-officiers n'avaient que des uniformes d'emprunt, et des galons de contrebande. Nous soumettrons ce fait à l'appréciation de ceux qui ont pu croire, sur la parole de M. Ledru-Rollin, qu'un nombre considérable de militaires avaient assisté à cette réunion montagnarde, et si le fait est parfaitement exact, comme nous n'en doutons pas, nous demanderons où peut-être la bonne foi de l'ancien membre de la commission exécutive quand il vient dire que le socialisme gagne l'armée, lorsque sur une armée de 500,000 hommes, il se trouve douze hommes au plus qui se laissent entraîner secrètement à des manifestations coupables? Autant vaudrait dire que l'armée n'est composée que de déserteurs, de voleurs ou d'indisciplinés parce que les conseils de guerre ont à juger tous les ans un certain nombre de cas de vols, de désertion ou d'indiscipline.

Le ministre de la guerre vient de décider que l'administration prendra à sa charge le transport de Marseille en Algérie de tous les objets, graines, plantes, instruments aratoires qui seront envoyés aux colons jusqu'au 1^{er} juillet prochain. Les colis devront être adressés, francs, à M. l'intendant de la 7^e division militaire, à Marseille.

Dans la commune de Caumont (Vaucluse), un individu s'est permis, le 25 février, de crier publiquement, et en présence du maire: Vive Henri V! L'autorité municipale a fait dresser procès-verbal de ce cri séditieux. Le coupable est sous la main de la justice. Le gouvernement a donné également des instructions sévères contre tous les excès des partis extrêmes; il fait la même guerre au drapeau rouge et au drapeau blanc.

Des scènes de désordre fort regrettables ont lieu assez souvent au cours de M. Michelet. Hier, avant l'entrée du professeur, les auditeurs ont entonné divers chants plus ou moins patriotiques, parmi lesquels retentissait la Carmagnole. Les à bas

Falloux! à bas Bugeaud, à bas Changarnier se faisaient entendre: il n'y avait là rien que de bien ordinaire, car, presque tous les jeudis c'est ainsi que les auditeurs de M. Michelet attendent sa venue; mais avant-hier, après que les chants eurent cessé, un étudiant, ou soi-disant tel, entonna le chant des étudiants. Des sifflets et des huées se firent entendre alors des divers points de la salle. Le chanteur se leva alors, dit qu'il prenait pour lui les sifflets et qu'il attendait qu'un des siffleurs se fit connaître. Personne ne répondit à cet appel; mais après un moment de silence, un auditeur, qui était resté étranger à tout ce désordre, se leva: « On a demandé, dit-il, que quelqu'un se désignât, me voilà: je n'ai pas sifflé; mais puisque personne ne répond, je prends la responsabilité des sifflets, car une provocation ne peut jamais rester sans réponse. » Un tumulte effroyable s'éleva alors dans la salle; les amis du chanteur se précipitèrent sur celui qui avait relevé le gant, en criant à plusieurs reprises: « A la porte! » et veulent le faire sortir. Le chanteur prit l'adresse de son adversaire qui demanda à s'expliquer. « Si j'ai, dit-il, relevé la provocation, c'est au nom de la liberté; du moment que l'on laisse chanter ici, on doit aussi laisser siffler. Maintenant, si vous voulez que je sorte, je sortirai avec Monsieur, » ajoute-t-il en désignant le provocateur. Après des paroles fort vives, échangées de part et d'autre, le calme se rétablit peu à peu à l'arrivée du professeur.

Mais ce qui a étonné les auditeurs paisibles du cours, c'est que M. Michelet, qui, de son cabinet avait dû entendre cette scène de désordre, et qui sait comment tous les jeudis les scènes se passent avant son arrivée, n'a pas, aujourd'hui plus que les autres jours, pensé qu'il était de son droit et de son devoir de blâmer énergiquement les scènes de tumulte dont l'enceinte de son cours est si souvent le théâtre.

La guerre des rues prend un caractère effrayant dans plusieurs districts de la Hongrie. On brûle des villages, on se massacre au milieu des rues; on jette dans les flammes les femmes et les enfants. Rien de pareil ne s'était vu depuis les invasions de l'empire romain.

Un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites fâcheuses, vient d'impressionner vivement le village de Saint Gratien.

Le prince Lucien Bonaparte faisait une promenade sur le lac, en compagnie de M. Frédéric Solms, son neveu. La barque qui les portait, étant venue tout-à-coup à chavirer, M. Lucien Bonaparte fut précipité dans le lac, et, pour surcroît, se trouva engagé jusqu'à mi-corps dans la vase. Son courageux compagnon plongea aussitôt pour porter secours à son oncle; mais ce ne fût qu'au second tour qu'il parvint, au péril de sa vie, à le ramener dans la barque. Nous n'avons pas besoin de dire quelle fût la joie de M. de Solms, et la reconnaissance de M. Bonaparte.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 3 mars.

M. le ministre de l'intérieur continuant:

Le commissaire de police a eu recours à la force publique pour que la loi fût exécutée, et il a pénétré dans le local de la réunion.

On a parlé d'actes odieux, de mauvais traitements; les procès-verbaux constatent que personne n'a été maltraité. (Réclamations à gauche.) Le gouvernement n'a fait qu'exécuter la loi; il ne veut pas aller au-delà de la loi. (Très bien!)

Voilà à quoi se réduit ce qu'on appelle des scènes odieuses. C'est là ce qu'on a été un incident digne d'occuper une grande Assemblée et d'interrompre ses travaux. (Mouvements à gauche.)

Tout se réduit à une contravention à la loi. Il était du devoir de l'autorité de la réprimer, elle l'a réprimée. (Marques d'approbation.)

M. Pierre Leroux défend la cause des clubs.

M. Grandin s'écrit avec énergie des écoles d'anarchie.

M. Ledru-Rollin soutient qu'ils sont illégalement frappés d'interdit.

M. O. Barrot, ministre de la justice, a la parole:

Dans la destinée des hommes politiques, il arrive souvent et pour ainsi dire fatalement qu'ils ont à lutter tout à la fois pour la liberté et pour la licence. J'ai passé une partie de ma vie à combattre pour les garanties violées. Je ne démens ni ne récuse aucun de ces souvenirs. (Très bien!)

Dès lors j'avais deux adversaires. Je luttai contre deux politiques personnifiées dans deux hommes que je n'ai pas besoin de nommer. (Mouvement. — Très bien!)

Dans une péroration étudiée, dont la portée allait peut-être au-delà de cette discussion légale, on a fait un appel à l'audace, l'audace a toujours été l'arme et la ressource des minorités violentes. Elle réagit quelquefois, une fois peut-être, mais pas toujours. (Très bien! très bien!)

Il faut avoir une certaine confiance, je ne veux me servir que d'expressions qui ne blessent en rien les convenances parlementaires, il faut avoir une étrange confiance dans les préoccupations de ses adversaires pour fonder toute une argumentation sur une confusion que le bon sens et les notions les plus vulgaires du droit suffiraient pour lui faire éviter.

Quand nous étions en face d'un pouvoir qui nous disait que nous ne pouvions nous réunir sans autorisation, sans sa permission, nous répondions aux ministres qu'ils violaient les droits fondamentaux de la loi et de notre droit politique. Nous ajoutions: « En voulant interdire les banquets, vous vous privez d'un moyen de connaître l'opinion du pays, vous vous cachez le mal à vous-mêmes, vous courez aux abîmes... » et je n'ai été que trop prophète.

Aujourd'hui, nous ne subordonnons le droit à aucune autorité, nous ne vous demandons qu'une chose, c'est d'avoir le courage de vos opinions. (Très bien! très bien! — Murmures à gauche.)

M. Denjoy, au sujet du rappel à l'ordre, prononcé contre lui par M. Marrast, affirme sur sa conscience que le président de l'Assemblée n'a pas été assez impartial.

Plusieurs ordres du jour motivés sont proposés.

M. le ministre de la justice réclame la priorité pour l'ordre du jour pur et simple, que l'Assemblée adopte à une très grande majorité.

La séance est levée.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Affaire du 15 mai.

Déjà un grand nombre de personnes qui doivent figurer comme témoins dans le procès de Bourges, ou même qui s'y rendent comme simples curieux, sont parties de Paris. Plusieurs représentants, et entre autres les questeurs de l'Assemblée, doivent partir dimanche, mais probablement ils n'y resteront pas toute la durée du procès. Les journaux de Paris y ont déjà envoyé leurs sténographes.

Le départ des accusés est définitivement arrêté pour aujourd'hui samedi. Quarante sergents de ville en uniforme les accompagneront; c'est par le chemin de fer du centre que le transport aura lieu.

Les membres de la haute-cour de justice partiront dimanches.

M. Louis Blanc, qui a pris la résolution définitive de ne pas comparaître devant la haute-cour, va publier un livre à l'occasion de ce procès, sous le titre de: *Appel aux honnêtes gens, quelques pages d'histoire contemporaine*. On a annoncé également un mémoire de M. Caussidière, qui pourra contenir des révélations curieuses sur la conduite passive de quelques hommes politiques avant ou au moment de l'invasion de l'Assemblée par les émeutiers du 15 mai.

Toutes les mesures de précaution sont prises par l'autorité civile et militaire de Paris pour que le départ des accusés ne puisse être l'occasion d'aucune émeute.

Les défenseurs ne se rendront à Bourges que la veille de l'ouverture des débats. M. Bethmont assistera le général Courtais; Me Baud, Sobrier; Me Henri Cellier, Albert, en qualité de conseil; Me Lachaud a été choisi par Flotte, Me Fourgeron l'assistera; Mes Madier de Monjau aîné et Auguste Rivière doivent s'asseoir au banc de la défense dans ce grand procès. Quant à ceux auxquels le président de la haute-cour a cru devoir nommer des avocats d'office, aucun d'eux n'a cru devoir revenir sur la détermination première de refuser leur concours. M. Raspail a annoncé l'intention de se défendre lui-même.

On dit que le gouvernement a l'intention d'établir un service de courriers par convois extraordinaires du chemin de fer, pour être tenu au courant, en détail, de tous les incidents de ce grand procès.

Dépêche télégraphique de Paris, du 4 mars, à 10 heures du matin.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets:

« Le préfet du Cher m'écrit le 4:

« Il est 1 heure. Les accusés de moi viennent d'arriver à l'hôtel de Jacques Cœur où on les installe. Toutes les mesures avaient été parfaitement prises. « La translation des prévenus du débarcadère au Palais-de-Justice n'a rencontré aucune difficulté. »

Nouvelles de Lyon.

C'était hier, 5 mars, que devait avoir lieu l'incendie de Lyon par la société de citoyens Joannès Maria. Notre ville s'est éveillée ce matin aussi calme qu'à l'ordinaire. Cependant les Brotteaux n'ont pas été aussi heureux. Cette nuit, un incendie a éclaté dans ce quartier; les flammes qui s'élevaient à une grande hauteur éclairaient d'une lueur sinistre tout l'horizon.

C'est dans un chantier des frères Lefèvre, petite rue Marceau, que le feu a pris. Ce chantier n'é-

taît point habité, et l'on ignore les causes du sinistre.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, un individu qui était resté dans l'église de Saint-Just pour prendre les vases sacrés, a été arrêté au moment où il allait les emporter.

— Dimanche matin, un jeune homme qui montait un cheval difficile, sur la place Bellecour, est tombé. Il n'a pas pu se relever, on l'a transporté dans une voiture pour le ramener chez lui. Il s'était, dit-on, cassé la jambe.

Le soir du même jour, un autre accident moins grave a eu lieu sur la place Louis XVIII: Un cabriolet, allant à grande vitesse, a renversé une femme qui tenait un enfant. Heureusement cette femme en a été quitte pour une légère contusion.

— C'est demain, à midi précis, qu'auront lieu, sous les ordres du maréchal Bugeaud, les grandes manœuvres militaires dont la principale sera le passage du Rhône, sur un pont de bateaux, à la hauteur du faubourg de Bresse.

Les troupes de la garnison de Lyon: infanterie, cavalerie, artillerie, seront massées sur la rive droite, et passeront le pont aussitôt qu'il sera exécuté.

— Nous sommes autorisés à démentir formellement que les hussards du 8^e aient voulu aider les socialistes de St-Symphorien à relever le bonnet rouge. La noble conduite de ce régiment, pendant l'année qui vient de s'écouler, suffit pour nous indiquer la source et le but de cette nouvelle calomnie. Le mot d'ordre en a été donné dans le banquet Martel, par le fameux Ledru; mais l'armée laissera japper les aboyeurs sans enfreindre jamais son devoir, qui est de protéger la France contre l'ennemi du dehors, et, au besoin, contre celui du dedans.

— Deux individus, Hongrois d'origine, ont été arrêtés à la Quarantaine. La police soupçonnait qu'ils avaient dérobé une douzaine de montres dans la boutique d'un horloger où l'un d'eux travaillait comme ouvrier. Il paraît qu'il aurait mal fermé la devanture du magasin le soir, et que, la nuit, aidé de son camarade, il serait parvenu à consommer le vol dont l'horloger avait porté plainte. On a trouvé aussi dans leur domicile une grande quantité de linge volé.

— On nous écrit de Saint-Symphorien-d'Ozon :

M. le colonel Rivet, ex-directeur des affaires arabes, à Alger, est arrivé hier à Saint-Symphorien pour prendre le commandement du 8^e hussards.

Le général de Grammont, son prédécesseur, l'a présenté au corps d'officiers. Un banquet vraiment paternel a été improvisé. Des toasts qui respirent les sentiments les plus généreux ont été portés au président de la République et au maréchal Bugeaud.

L'armée ne sépare pas dans son affection les deux grands citoyens qui tiennent d'une main si ferme le drapeau de l'ordre social. Les injures de la presse socialiste ne peuvent avoir que l'heureux effet de resserrer encore les liens qui unissent entre eux tous les gens de bien, tous les hommes de cœur.

— Le n^o 119 du *Bulletin des Lois* promulgue un arrêté du 17 janvier 1849 concernant les fonds départementaux de l'exercice 1847 non employés au 30 juin 1848.

Aux états annexés à cet arrêté, le département du Rhône figure pour les chiffres suivants, savoir :

1^o Fonds non employés au 30 juin dernier, reportés sur l'exercice 1848, pour le service départemental, 29,065 fr. 80 c.

2^o Fonds à cumuler avec les ressources des budgets de 1849, 58,576 fr. 50 c.

— Le n^o 126 du *Bulletin des Lois* promulgue un arrêté du 18 décembre, qui proclame 223 brevets d'invention, d'addition ou de perfectionnement. Les notices suivantes concernent des personnes domiciliées dans le département du Rhône :

1^o Gauthier frères, négociants, et Grosrenard, à Lyon, quai Sainte-Marie-des-Chaines, système de bateaux à vapeur à harpins ; — 2^o Charles Guillaume, apprêteur d'étoffes, rue des Capucins, 25, machine à mouiller pour l'apprêt des étoffes de soie ; — 3^o Augustin Barral, fabricant de billards, place des Célestins, 8, perfectionnement de bandes élastiques pour le billard ; — 4^o Moïse Pant-Marsais, place de la Fromagerie, 7, café indigène ; 5^o Didier-Etienne Tignat et Louis-Alexandre Launay, rue St-Côme, emploi du laitier et des scories, produits par les hauts-fourneaux et les forges, dans la fabrication du fer ; — 6^o Alphonse Duboy, architecte, rue d'Egypte, 2, procédé de distillation de houilles et autres matières pour l'éclairage au gaz ; — 7^o Antoine Jumond, fabricant d'étoffes, petite-rue du Clos-Riondel, 19, machine à rincer les bouteilles, dite le nettoyeur accéléré.

— La vente au profit de l'œuvre des Jeunes Filles incurables d'Ainay, n'ayant pu se terminer dans sa soirée du 12 janvier, sera continuée jeudi 8 mars, de 11 heures du matin à midi, place Bellecour, 18, au 1^{er}.

Les divers objets seront vendus à prix fixe par quelques dames de l'œuvre.

— On nous prie de faire connaître que M. Brouchoud, ancien adjoint au maire de la Guillotière, est étranger à l'avis signé J.-J. BROUCHOUD, inséré dans quelques journaux de Lyon, et qui annonce l'ouverture d'un nouveau club au Prado.

— Les bonnets rouges ont disparu sur tous les points de notre ville. Ils brillent encore au sommet des arbres de la Liberté, dans les villes de la Guillotière et de la Croix-Rousse, dont les municipalités conservent pour cet emblème de terreur une profonde vénération. L'autorité supérieure a pris ses mesures pour que d'ici à peu de jours ces insignes des plus mauvais jours de l'ancienne Révolution disparaissent.

— La semaine dernière, des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit, dans une maison de campagne située sur la commune de Meyzieux, et appartenant à M. Quinon, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. Ils ont fracturé tous les meubles, déchiré et coupé le linge et brisé un magnifique piano ; on ne connaît pas encore les auteurs de ce crime ni les motifs qui les ont portés à le commettre.

— Par arrêté du président de la République, en date du 28 février, M. Béreult, conseiller de préfecture dans le département des Landes, a été nommé membre du conseil de Préfecture de l'Ain, en remplacement de M. Jolivot, nommé dans le département de Saône-et-Loire.

Les fonctions de secrétaire-général de la Préfecture sont déléguées à M. Béreult.

LE MASSACRE D'ANCEY. — Sous ce titre, nous lisons les lignes suivantes dans une lettre adressée au *Journal de la Côte d'Or* :

« Un banquet de Jacobins socialistes avait été annoncé par le journal le *Citoyen*, et fixé au dimanche 18 février. Les chefs de sectes, l'arrière-ban et les dupes, avaient été convoqués de Dijon, de Sombernon et de Fleurey.

« Les habitants d'Ancey, tous propriétaires aisés et amis de l'ordre, voyant avec peine que leur village eût été choisi pour servir de théâtre à une manifestation contre la tranquillité publique, se sont rués sur les anarchistes, leur ont enlevé leur drapeau, et les ont reconduits jusqu'à la distance d'une demi-lieue, avec accompagnement de projectiles. Ce mouvement d'impulsion ou plutôt d'expulsion a été caractérisé par une singulière unanimité ; hommes, femmes, enfants, ouvriers des ateliers du chemin de fer, toute la population enfin s'était levée dans une même pensée. C'était un spectacle affligeant que de voir ces fiers républicains fuir à travers les vignes, franchir les haies, et bondir sur la route comme autant de chevreuils. Révez-donc le bonheur du peuple ! Voilà comment il vous en récompense.

« Il paraît que le drapeau de la commune de Fleurey, une épaulette de capitaine de la garde nationale, des couteaux-poignards, une pièce de 5 fr. et un chapeau, sont restés au pouvoir des vainqueurs. Mais parmi les épisodes de cette terrible journée, celui qui concerne un citoyen bien connu de Pont-de-Pany, n'est pas assurément le moins curieux. Son âge et son obésité ne lui permettant pas, comme à ses collègues, la course à toute vapeur, il aurait été saisi par la partie postérieure du vêtement nécessaire, qui serait restée entre les mains des assaillants, en sorte que le pauvre diable aurait fait son entrée à Fleurey en véritable sans-culotte. »

Départements.

TOULON, 3 mars. — On parle, mais vaguement, de l'envoi de quelques navires à vapeur à Livourne et à Civitta-Vecchia.

— On attend prochainement dans notre port une frégate à vapeur venant des ports du nord, et qui doit rester en service dans la Méditerranée. Ce steamer apporte des marins pour la division.

— Le bruit a couru, ces jours derniers, que l'escadre aux ordres du vice-amiral Baudin était sur le point d'effectuer son retour à Toulon. Ces forces navales semblent être, au contraire, pour longtemps sur les côtes d'Italie, car on vient de leur envoyer des approvisionnements.

— La désertion d'une partie de l'équipage de la frégate amirale française la *Poursuivante*, dans les mers du Sud, pour aller à la recherche de l'or dans

la Californie, n'est plus à mettre en doute ; les déserteurs de cette frégate sont au nombre d'environ 60 ; il paraît également certain qu'il y a eu désertion du bord d'un autre bâtiment de guerre français de la même station.

Le navire en fer l'*Antilope* est parti de Liverpool pour la Californie, avec un grand nombre de passagers. Il a à bord une carcasse d'un million à un million un quart.

Des ouvriers, employés sur ce bâtiment, monteront, à San Francisco, un magasin en fer dont ils emportent avec eux les pièces et les morceaux.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

DANEMARK. — COPENHAGUE, 24 février. — Dans la séance de la diète de ce jour, le président du conseil a annoncé à l'Assemblée que S. M. le roi avait déclaré à S. M. le roi de Prusse qu'elle ne la considérerait plus comme liée par le traité de Malmö, après le 26 mars prochain. Cette déclaration a été accueillie avec un sentiment de satisfaction générale.

PRUSSE. — BERLIN, 28 février. — Dans la séance de ce jour de la seconde chambre des Etats, le règlement proposé par la droite a été adopté à une majorité de 169 voix contre 118.

A la fin de la séance, le ministre d'Etat Von Der Heyde a déclaré à la chambre que le roi de Danemark avait dénoncé l'armistice conclu le 26 février à Malmö.

— On écrit de Kronstadt (Transylvanie), 10 février :

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL RUSSE D'ENGELHARD AUX HABITANTS DE KRONSTADT.

« Quelques malintentionnés des habitants de Kronstadt ont répandu le faux bruit que la mésintelligence a éclaté entre le général autrichien de Schürter et moi, que j'ai l'intention de quitter la ville avec mes troupes. C'est un mensonge infâme, car, lors même que je ne m'entendrais pas avec le général, en qui j'ai trouvé au contraire un brave camarade, que j'estime et honore, je demeurerais cependant encore ici pour la protection de cette ville, parce que telle est l'auguste volonté de mon empereur et maître. »

ANGLETERRE. — LONDRES, 2 mars. — Le *Times* pense que la solution définitive des affaires d'Italie sera l'intervention d'une puissance étrangère, qui sera considérée comme désirable et indispensable, tant par les Italiens eux-mêmes que par le reste de l'Europe.

Son Excellence le vice-amiral Cécile, ambassadeur de la République française, a dîné mardi soir à l'United-Service-Club avec plusieurs de nos officiers supérieurs de marine.

La reine a tenu un conseil privé à Buckingham-Palace.

Nouvelles diverses.

Toujours notre brave armée se signale par quelque acte qui honore son caractère. Un trompette major du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique, Joseph Saignie, décoré sur le champ de bataille d'Isly, avait été heureux surtout en recevant la récompense due à sa bravoure, de pouvoir soulager, par l'abandon de sa haute solde, son vieux père, sous-officier en retraite. La mort vient d'enlever ce bon fils à sa famille. Aussitôt les sous-officiers de ce régiment, qui savaient le noble emploi que leur camarade faisait de sa pension, ont accepté l'héritage de la piété filiale ; ils se sont cotisés et serviront au père la petite rente de 230 fr. que lui faisait son fils. Le général Tartas, représentant du peuple, qui nous raconte ce fait, est, dit-on, furieux de ce que les sous-officiers aient enlevé aux officiers, par la spontanéité et la promptitude de leur résolution, l'initiative de cette bonne action.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

5 MARS 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 75. — Soies ouvrées : 58. — Grèges : 15. — Dernier numéro placé : 529.

BOURSE DE LYON. — 5 mars 1849.

5 0/0 84, 84 10', 85 90. — Chemins de fer : Orléans, ferme, 830. — Rouen, ferme, 555; d. 10, 545. — Nord, ferme, 465; d. 10, 471. — Mines de la Loire ferme, 282, 280, 281; d. 10, 286, 285. — Gaz de Lyon, 1,100; de Montpellier, 700. — Fonderies de la Loire et de l'Ar-dèche, 5,900, 5,925. — Obligations des Mines de la Loire, 905. — Omnium, 600.

A. MEINEL, gérant.

CHANGIN, imprimeur à Lyon, place de la Charité.